

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Breizh COP, un monde à vivre » - Point d'étape

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le point d'étape sur la démarche Breizh COP proposé par le Président du Conseil régional s'organise autour de plusieurs points :

- un rappel des étapes antérieures (consultation préalable de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), bordereau sur le périmètre et les modalités d'élaboration, carrefour des transitions, carrefour des territoires et forum des mobilités ; réunions techniques et comité de coordination) ;
- une proposition de charte des valeurs et des principes, premier outil d'engagement proposé à l'ensemble des partenaires ;
- un document d'orientation, socle de la construction du projet de territoire ;
- une présentation des prochaines étapes de la démarche et d'un calendrier d'élaboration.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

- **Etapes et méthodologie**

Le CESER est aujourd'hui saisi pour avis sur les premières orientations structurant la démarche Breizh COP, dont les objectifs, le calendrier et la méthode d'élaboration sont rappelés dans le document. Celui-ci est issu d'un large processus de concertation dont les différentes étapes sont rappelées.

Afin d'accompagner l'élaboration de ce grand projet et de participer aux différents temps et espaces de concertation, le CESER a fait le choix également de procéder par étapes sous la forme de contributions spécifiques et complémentaires.

Rappelons que le CESER a été consulté en tant qu'invité permanent de la CTAP fin 2016 sur le périmètre et les modalités d'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), puis qu'il a rendu un avis formel sur le bordereau qui en était la concrétisation le 30 janvier 2017.

Trois temps forts de mobilisation collective ont été organisés au printemps 2017 et des ateliers techniques ont été organisés durant l'été. Le CESER s'est fortement impliqué lors de ces différentes réunions, en participant aux événements et en y proposant des fiches thématiques portant à connaissance ses travaux antérieurs en lien direct avec les thématiques travaillées.

Le CESER a également fait le choix de conduire sa propre réflexion et de formuler les trois priorités et les dix objectifs qui, à ses yeux, doivent structurer un projet de territoire fondé sur le développement durable en Bretagne. Le rapport intitulé « *Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne. Trois priorités stratégiques pour accompagner, réussir et anticiper les transitions* » a été adopté et publié en octobre 2017, en amont de la consultation du premier trimestre 2018 sur le premier document d'orientations.

Par conséquent, le CESER a fait le choix de ne pas contribuer à cette concertation, le document proposé s'appuyant notamment sur sa dernière contribution. Il a néanmoins suivi les débats et analysé le document soumis aujourd'hui pour avis. Il tient à souligner la qualité des évolutions et la prise en compte de certaines de ses propositions.

En premier lieu, le CESER tient à exprimer sa satisfaction de voir la démarche globale clarifiée. En effet, dans son avis du 30 janvier 2017 sur le dossier « *Elaboration du SRADDET, la Bretagne au carrefour des transitions* », le CESER avait pointé la difficile lisibilité de l'articulation entre le processus d'élaboration du SRADDET et l'organisation d'une COP régionale. La démarche Breizh COP propose de donner au SRADDET une envergure et une ambition plus larges pour en faire un véritable projet d'avenir pour la Bretagne, ce qui répond au souhait exprimé par le CESER dès la consultation préalable d'octobre 2016.

Autre réponse à un souhait exprimé de longue date par le CESER, le document d'orientations fait reposer la définition des objectifs sur un état des lieux, certes sommaire, de la situation régionale, sous la forme de quelques cartes et indicateurs. Le document ainsi construit, contrairement au document soumis à la concertation qui ne proposait pas cet état des lieux, hormis quelques éléments en annexe, s'en trouve dès lors plus lisible et plus facilement appropriable.

Concernant les différentes étapes de la Breizh COP, le Conseil régional a choisi d'associer largement ses partenaires, les collectivités bretonnes, les associations, etc. Ceux-ci ont répondu par une forte mobilisation à travers une participation continue aux réunions de concertation. De nombreuses propositions formulées par le CESER sur cette question ont bien été prises en compte. Ainsi la nécessaire inclusion des Conseils de développement dans la concertation, dont l'importance de la contribution aux réflexions avait déjà été soulignée précédemment par le CESER, se trouve encore renforcée dans l'étape qui s'ouvre.

La place des jeunes, qui seront les acteurs de demain, n'est pas spécifiquement ciblée à ce stade, même si on suppose que les « jeux sérieux » leur sont notamment destinés. Le CESER souligne enfin, à nouveau, que la place des organisations syndicales de salariés n'est pas non plus mentionnée.

Des formats innovants sont en revanche proposés, tels que le travail avec un panel de citoyens. Le CESER souhaiterait avoir un retour sur cette forme de concertation, aussi bien sur le fond de la démarche, les résultats et les réflexions formulées par ce panel, mais aussi sur la méthode mise en œuvre et son efficacité.

Le caractère encore très général des propositions et l'absence de choix réellement structurants invitent inévitablement à poursuivre le travail et la concertation. Dans le cadre de la poursuite de la démarche, les orientations proposées devront être déclinées en objectifs et en propositions d'actions afin d'aboutir à la rédaction d'un SRADDET et d'un cahier des engagements début 2019. A ce sujet, le CESER comprend que l'ampleur du chantier et la concertation nécessitent d'étendre la durée d'élaboration du SRADDET mais s'inquiète du décalage constaté entre les délais légaux (juillet 2019 pour l'entrée en vigueur du SRADDET) et l'adoption annoncée dans ce bordereau (début 2020).

Concernant les prochaines étapes, le CESER s'interroge sur plusieurs points. Il est prévu des réunions de concertation territorialisées dans cinq grands espaces régionaux (pointe bretonne, Bretagne nord, Bretagne centrale, Bretagne du littoral sud et territoires de l'est autour du bassin rennais) : faut-il y lire ici les « grandes parties du territoire » qui doivent être définies par le SRADDET ? Comment ces choix ont-ils été opérés ? Sur quels critères ?

Concernant l'organisation d'un grand événement citoyen initialement annoncé pour l'automne 2018 et désormais programmé pour le printemps 2019, le CESER s'interroge sur les modalités d'organisation

et les moyens, y compris financiers, qui y seront dédiés. Où sera-t-il organisé ? Par qui ? Comment et surtout dans quel objectif ? S'agit-il de la reproduction d'une COP sur plusieurs jours à l'échelle régionale ? Cet évènement sera-t-il celui de la signature du cahier des engagements ?

Enfin, le CESER regrette que le rôle du comité de coordination et du comité scientifique, leur rythme de réunion et le contenu de leurs réflexions et propositions n'aient pas été mentionnés. Le comité scientifique apporte notamment une caution importante à la conduite du projet et il serait utile de connaître son avis et ses propositions sur la démarche.

- **La charte des valeurs et des principes**

Si le SRADDET relève essentiellement de la Région comme de l'ensemble des collectivités territoriales, la Breizh COP, processus plus large, doit être portée par l'ensemble des acteurs du territoire. L'un comme l'autre nécessitent d'être élaborés avec la participation des autres collectivités, des partenaires publics et privés, des associations comme des habitants du territoire. Ils ne tireront leur force que de la qualité et de l'intensité de la concertation, puis de l'adhésion de tous ceux qui sont concernés. En ce sens, la formalisation de la démarche et la charte des valeurs et des principes semblent constituer des outils pertinents pour atteindre cet objectif commun.

Le CESER est particulièrement attaché à la solidarité telle qu'elle est présentée, à savoir la solidarité entre les personnes, entre les générations et entre les territoires. Il apprécie de retrouver cette valeur qui doit, d'après ses réflexions, structurer les projets de territoires dans le cadre des recompositions territoriales en cours (*Réforme territoriale en Bretagne : efficacité et solidarité*, février 2016). Le sens du collectif, l'ouverture, l'imagination, l'engagement sont également des piliers que le CESER avait identifiés dans sa précédente contribution. Néanmoins, il s'interroge sur l'ordre dans lequel les principes sont présentés. Le principe de responsabilité individuelle semble supplanter le principe de responsabilité commune. Or le CESER a identifié dans les grandes mutations à l'œuvre cette tendance à responsabiliser toujours davantage les personnes, en soulignant entre autres que cette évolution a pour corollaire un besoin d'assistance et d'accompagnement personnel dans un nombre important de situations, ces besoins étant entre autres assurés par l'action publique et les services publics. Si le CESER note l'intérêt de responsabiliser chacun, y compris l'individu dans la société, en particulier sur les questions environnementales, il sera attentif à ce que cette responsabilité individuelle n'évince pas la responsabilité collective, fondement de la société et du « vivre ensemble », notamment par une attention accrue portée à la sécurisation des trajectoires.

Le CESER s'inscrit entièrement dans le principe « de respect, de confiance et de recherche de compromis ». C'est ce même principe qui régit son travail. Comme il l'a rappelé dans son rapport « *L'évolution du CESER, nouvelle impulsion à la démocratie régionale* » (février 2016), la force du CESER tient à la construction d'une opinion réfléchie, construite à partir d'un travail de confrontation des idées et des analyses dans la recherche de l'intérêt général. Cet enjeu est d'autant plus nécessaire que la tendance actuelle semble plutôt favoriser la recherche d'opinions spontanées individuelles et que les grands enjeux du développement durable tendent à être opposés les uns aux autres alors qu'ils doivent être appréhendés concomitamment.

Le CESER comprend que l'ensemble de ces valeurs et principes sont une manière de définir la notion d'égalité, qui est au cœur du SRADDET et donc de la Breizh COP. Si tel est le cas, le CESER souhaite rappeler également que la solidarité doit aussi porter sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, à la solidarité entendue au sens d'une meilleure cohésion sociale et territoriale, et structurant la démarche de Breizh COP, pourrait être ajouté le principe de péréquation qui structure déjà la

politique territoriale régionale et reste essentiel dans la recherche d'une « égalité » entre les territoires. Le CESER regrette que ce principe ne soit pas réaffirmé dès à présent. En effet, l'un des enjeux majeurs de réussite de la Breizh COP reposera bien sur la capacité à fédérer l'ensemble des collectivités territoriales infra-régionales autour de la démarche en garantissant que chacun pourra s'engager dans la recherche d'objectifs communs, à la mesure de ses capacités et dans cette logique de solidarité.

- **La démarche Breizh COP : règles générales, cadre contractuel et engagements volontaristes**

La notion d'engagement semble avoir pris une place toute particulière dans la démarche Breizh COP puisqu'elle est présente à la fois dans la charte des valeurs mais aussi dans les outils possibles pour mettre en œuvre le projet. Cette notion est essentielle et structurante dans une logique de projet de territoire. Cependant, les engagements comme les règles générales et les contractualisations, qui constitueront les trois modalités possibles et complémentaires de mise en œuvre des actions, devront être définis précisément. Ils devront répondre à des objectifs clairement formulés et spécifier les acteurs qui s'engagent, le sens dans lequel ils s'engagent, les moyens affectés à la réalisation de l'engagement et surtout les indicateurs de suivi et d'évaluation. En effet, afin d'assurer l'efficacité des engagements pris notamment en matière de résultats, dans une perspective de transparence de l'action publique (très justement rappelée dans la troisième orientation concernant la région démocratique et engagée), la capacité à dresser un bilan des outils pour réajuster et en proposer, créer, inventer d'autres pour répondre à l'objectif initial est indispensable à la réussite de la Breizh COP sur le long terme.

Dans le même registre, la démarche gagnerait en force mobilisatrice et en efficacité si les diverses responsabilités des principaux acteurs concernés étaient mieux définies et précisées sur les différentes orientations proposées, a minima sur le plan réglementaire et dans les démarches de planification (schémas, contrats existants), mais aussi dans l'ensemble des champs de l'action publique. Le CESER espère qu'à l'appui de ce document d'orientations, les différentes collectivités territoriales de la Bretagne se mobiliseront pour faire connaître leur action, les politiques publiques engagées, les dispositifs existants. Ils constituent en effet des briques du projet en construction : il ne s'agit pas de repartir d'une feuille blanche mais de cimenter les briques pour leur donner une complète cohérence.

Cette lecture transversale et rétrospective des différentes politiques publiques menées en région depuis plusieurs années doit permettre de repérer leur adéquation ou leur inadéquation avec les orientations collectivement retenues, les convergences, les tensions ou les divergences éventuelles entre leurs objectifs, et, sur cette base, d'identifier les manques ou les priorités et de construire les axes stratégiques du futur SRADDET. L'objectif est d'intégrer les dispositifs, existants ou à inventer, dans une démarche d'aménagement des territoires au service de ce projet de développement régional durable.

En ce sens, la proposition d'un catalogue des solutions est intéressante et indispensable mais elle demeure insuffisante. En effet, la plupart des solutions identifiées seront des solutions locales souvent expérimentées à une petite échelle. Seule une analyse précise de leur fonctionnement, de leurs limites permettra d'imaginer les moyens de les généraliser. L'enjeu aujourd'hui est bien de passer à une vitesse supérieure.

Plus généralement, la seule négociation ou la seule mobilisation des citoyens ne permettront pas d'atteindre les objectifs qui seront fixés. Comme l'a montré le CESER dans son étude « *Climat-énergie-société à l'horizon 2050 : une Bretagne en transition* » (octobre 2015), il faut ajouter à la négociation et à la mobilisation citoyenne un soutien à l'innovation, des prises de décisions et l'édiction de règles

qui permettent d'atteindre les objectifs fixés, en particulier sur le plan environnemental. Seule la conjonction de ces quatre leviers permettra de mettre en œuvre efficacement et durablement ce projet de territoire pour la Bretagne.

Règles, contrats et engagements seront donc complémentaires. La portée prescriptive du SRADDET et son positionnement dans la hiérarchie des normes ne devront pas être évacués au bénéfice d'une démarche exclusive d'engagement volontaire. Le SRADDET est aussi un document d'urbanisme qui devra être en capacité de produire de la norme, même si celle-ci est réservée à quelques sujets majeurs. Ainsi, la réussite de la démarche nécessite aussi que soit affirmée une ambition politique forte de la Région, dans son rôle de fédérateur (démarche d'engagement) mais aussi dans son rôle de stratège, se traduisant par une impulsion et un cadre. Sur ce dernier point, la proposition d'organisation d'un grand plan régional de partage de l'information multimodale est, par exemple, une proposition intéressante mais dont la méthode (qui pilote ?) et les outils de mise en œuvre sont encore inconnus à ce stade. Le CESER souhaite rappeler que des moyens nécessaires devront être alloués pour y parvenir, question qui n'est pas mentionnée ici.

- **Les quatre grands défis de demain**

Les défis et orientations n'ont de sens que par rapport au futur souhaité pour la Bretagne. En ce sens, la référence à la démarche Bretagne 2030 est intéressante, et répond à la suggestion qu'avait formulée le CESER de s'appuyer autant que possible sur les exercices prospectifs conduits dans le passé et dont bien des éléments d'état des lieux restent vrais encore aujourd'hui.

Bien que fortement résumés, les défis identifiés structurent une forme d'état des lieux, ce qui répond à une attente exprimée par le CESER dès le lancement de la démarche. Le CESER ne peut que regretter que cet état des lieux n'ait pas été soumis en tant que tel à la concertation, et ce d'autant que cet état des lieux a pour fonction première d'acculturer l'ensemble des parties prenantes de la démarche : la société civile organisée, les citoyens mais aussi les élus. En ce sens, des alertes, des enjeux plus clairement explicités et un débat sur ces défis à proprement parler au moment de la concertation auraient été utiles.

L'analyse consistant à présenter, pour chaque défi, les opportunités et les menaces permet d'identifier les tendances lourdes à l'œuvre et soulève également certains signaux faibles. Néanmoins, le CESER regrette que, malgré l'horizon fixé par le projet à 2040, les défis présentés soient relativement statiques, sans projection vers l'avenir à l'exception de la carte sur l'attractivité départementale. De plus, cet état des lieux aurait pu être appuyé sur les schémas existants : les objectifs déjà fixés et non atteints, par exemple, constituent à eux seuls des défis qui auraient pu être mentionnés. Une mise en perspective de la région à différentes échelles et en lien avec les dynamiques nationales aurait également été pertinente. Enfin, sur la forme, la qualité des graphiques présentés dessert le document. Leur lisibilité réduite, l'absence d'analyse pour certains d'entre eux ou encore l'absence de source mentionnée sont regrettables. Il est souhaitable que la campagne de communication annoncée permette de remédier à ce problème.

Concernant plus précisément les enjeux démographiques, auxquels il faut ajouter les évolutions sociétales, on connaît désormais les grandes tendances avec lesquelles il faudra composer à l'avenir : vieillissement et accroissement très inégal de la population selon les territoires. Il convient d'y ajouter, et cela n'est pas mentionné dans le document, les enjeux liés aux populations migrantes, quelle que soit leur origine géographique et les motifs qui les conduisent à choisir la Bretagne. Quels enjeux soulève leur arrivée ? Quelles capacités d'accueil ? Quels parcours d'insertion ?

Concernant les enjeux de gouvernance des territoires, les nouvelles formes d'organisation, l'évolution des rapports entre l'action publique et l'initiative privée, les dynamiques de privatisation, de dérégulation, de désengagement des pouvoirs publics sur certains champs, obligent à repenser les modalités de l'action publique de demain. A ce sujet, le CESER rappelle que dans son rapport sur la réforme territoriale de février 2016 il avait souhaité que la CTAP devienne le lieu de construction d'un projet partagé. Si sa première année de fonctionnement va dans ce sens, le CESER réitère cette volonté et souhaite que la CTAP soit particulièrement mobilisée, notamment dans le cadre de la troisième orientation qui fait directement écho à ce défi.

Concernant les enjeux environnementaux à proprement parler, le CESER pointe une forme de contradiction qui rejoint la difficulté de compréhension qui existait entre COP et SRADDET. L'urgence environnementale et climatique est présentée comme prioritaire dans le discours du Président du Conseil régional, priorité plus effacée dans le contenu du document, qui le présente en troisième défi alors qu'aucun développement humain, économique et social n'est possible sans un environnement de qualité.

Plus généralement, ces défis sont bien à la croisée des enjeux du développement durable et interpellent ainsi l'action régionale dans son ensemble. Ils appellent des réponses par la transversalité. Ainsi, la place de la formation dans l'économie et la société de demain ne se résume pas à une contribution à l'économie du savoir et de l'intelligence mais constitue aussi un enjeu d'égalité des chances (que chaque citoyen ait accès aux mêmes chances de formation est complètement lié à la question de l'égalité des territoires). Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) devra être mis en lien avec les orientations et les objectifs de la Breizh COP. A ce sujet, les enjeux de transition énergétique et écologique sont, dans le cadre de la Breizh COP identifiés comme des priorités. Or, dans son avis sur le CPRDFOP de juin 2017, le CESER regrettait que *« la transition énergétique et écologique n'ait pas été retenue au même titre que la transition numérique comme un objectif transversal. En effet, la transition énergétique et écologique entraîne par elle-même et indépendamment du numérique, des transitions professionnelles et des besoins de formation et d'accompagnement des personnes. »*. Cela démontre bien l'importance du dialogue entre les différents schémas afin de construire une action publique cohérente en Bretagne.

De même, la Bretagne dans son ensemble ne sera performante que parce qu'elle développera des activités durables. Ainsi, les enjeux du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et de la Glaz économie en particulier, à laquelle il est fait référence à plusieurs reprises, devront être réinterrogés à l'aune des orientations de la Breizh COP. Ainsi, comment soutenir les entreprises pour favoriser l'ancrage local de leurs outils de production, de leurs activités et des emplois associés ? Comment permettre à la région de créer des richesses de manière durable et en tenant compte des ressources disponibles sur le territoire ?

Enfin, le CESER retrouve insuffisamment l'idée selon laquelle les transitions, et en particulier la transition économique et la transition écologique et énergétique, ne sont pas nécessairement synonymes d'un monde plus juste. Il avait insisté dans sa contribution d'octobre 2017 sur le fait que les transitions étant par définition le passage d'un mode de développement vers un autre, elles pouvaient être porteuses de risques d'échec et d'exclusion de celles et ceux qui ne pourraient pas s'adapter, en particulier les personnes les plus fragiles. Or, il est essentiel que les transitions ne se fassent pas au détriment de la cohésion sociale, de l'égalité des chances et des droits, dont les droits des travailleurs. Les salariés et les citoyens doivent être mis en capacité d'être acteurs du changement et se mobiliser pour des emplois durables et de qualité. C'est ainsi que les organisations syndicales de

salariés ont porté le concept de « *transition juste* » dans les débats de la COP 21. Cette notion aurait pu être reprise par le Conseil régional.

- **Les trois orientations du projet Breizh COP**

Le CESER retrouve dans les trois orientations proposées, avec une autre architecture, la plupart des propositions formulées dans sa contribution « *Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne* ».

Le but de la démarche Breizh COP est de définir les orientations stratégiques fondamentales pour le développement économique, social et environnemental de la Bretagne. Le projet doit certes afficher des ambitions, mais aussi tenir compte des réalités et contraintes globales, actuelles et futures, dont certaines peuvent apparaître comme divergentes et en conséquence aboutir à faire des choix qui peuvent être difficiles. La tâche est compliquée car les considérations sont nombreuses et font système. Cependant, comme l'a fait le CESER, ce document gagnerait à mieux faire apparaître en fil rouge le concept central de développement durable.

Si le CESER approuve l'esprit dans lequel le document est construit, avec le souhait en particulier de placer la personne au premier rang des préoccupations, il regrette que la rédaction des orientations ne traduise pas suffisamment cette volonté première. En effet, les besoins des habitants identifiés en préambule trouvent notamment réponse dans la mise en œuvre des services (publics, aux publics, collectifs). Or, ceux-ci, et notamment les services publics, sont quasiment absents des sujets identifiés comme devant être précisés par la Breizh COP. L'organisation des services n'est pas traitée en elle-même alors qu'elle constitue l'un des enjeux majeurs de la sécurisation des parcours, de la qualité de vie, de l'attractivité régionale. La question spécifique du rôle des services publics dans l'aménagement des territoires n'est pas non plus évoquée.

Le CESER adhère pleinement à l'inscription des enjeux de solidarité et de qualité de vie en préambule du projet Breizh COP. Ces enjeux sont probablement ceux qui peuvent renverser les perspectives et leur offrir de nouvelles opportunités. Le CESER se retrouve donc dans les grandes orientations portées par le Conseil régional, proches de celles qu'il a formulées.

Malgré tout, il tient à relever l'importance des points suivants :

Les enjeux souvent perçus comme a priori opposés, tels que le développement économique et la préservation de l'environnement, ainsi que les enjeux transversaux et structurants que sont la santé-environnement, les mobilités, le numérique... devront trouver des réponses dans la démarche Breizh COP. Il est pour cela nécessaire de les appréhender de façon intégrée et non plus opposée, et d'identifier les interfaces entre chacun d'eux. Cela suppose d'adapter les contenus et les modalités de formation des acteurs, d'information des citoyens, afin de permettre à chacun de passer d'un statut passif d'adaptation aux changements à celui d'acteurs des changements à l'œuvre. Le CESER aurait souhaité que cette dimension soit davantage présente dans les orientations.

La présentation des orientations peut être interprétée comme une forme de hiérarchisation, ce qui questionne la cohérence globale du document. En effet, si le développement économique et social constitue un tout, certaines priorités s'imposent plus particulièrement. S'il s'agit de « changer de braquet » sur les enjeux climatiques et de biodiversité, comme le souligne le Conseil régional, cela implique d'établir un nouveau paradigme, de penser une nouvelle grille de lecture. Le changement nécessite dès lors de faire des choix et de renoncer à certaines tendances et orientations, y compris historiques. Mais cela nécessite aussi d'être en capacité de s'appuyer sur les tendances vertueuses

déjà à l'œuvre dans les territoires pour les renforcer. Ainsi, le prisme de construction du document reste fondé sur les notions de productivité et de croissance, en mettant insuffisamment l'accent sur la question du caractère fini des ressources (la biodiversité, le foncier, l'eau, etc.). La priorité n'est-elle pas de refonder un développement différent partant de ce postulat ? Comment créer des richesses en préservant l'environnement et en permettant tout à la fois l'égalité des chances et des droits et plus généralement le bien-être social ?

De la même façon, le CESER apprécie que soit mentionné le pacte d'accessibilité mais s'interroge sur les liens et sur la mise en cohérence qui seront nécessaires entre des réflexions qui portent d'un côté sur l'accessibilité de la Bretagne par les infrastructures (ferroviaires, aéroportuaires, routières et maritimes) et de l'autre côté sur les enjeux climatiques et la transition écologique et énergétique. Comme le CESER l'avait souligné, il y a un fort enjeu dans la mise en cohérence, dans une logique de synergie et de sobriété, des infrastructures et de la multimodalité au regard des objectifs du développement durable.

La mondialisation est évoquée comme un facteur de changement important, ce que le CESER avait également identifié, mais ce sont bien les modalités de cette mondialisation qui auront des implications différenciées sur la région et ses activités (notamment agricoles, agro-alimentaires et numériques). Elles sont très différentes selon que le processus s'opère de façon débridée, sans autres règles que celles qu'imposent les plus forts ou, au contraire, de façon plutôt régulée, anticipée et accompagnée. Des réflexions plus poussées sur l'intensité et les transformations de la mondialisation doivent irriguer les réflexions de la Breizh COP pour permettre de mieux préciser l'ampleur de ce défi pour la Bretagne.

A ce défi il faut ajouter celui de l'avenir de l'Europe, secouée par la montée de certains nationalismes identitaires, qui interpelle la Bretagne sur la stratégie de coopération interrégionale et internationale qu'elle entend mener, sur sa place dans l'Europe et dans le monde et peut-être sur son insertion dans des cadres de coopération nouveaux. Certains enjeux tels que les flux de population, l'habitat, les infrastructures de transport, les continuités écologiques, les enjeux maritimes et littoraux ou la gestion des déchets nécessitent une coopération interrégionale renforcée et la recherche d'une cohérence avec les SRADDET des régions limitrophes. Ces enjeux interrogent aussi le dialogue institué entre la Région et l'Etat : celui-ci ne peut pas être que financier et doit s'étendre aux questions structurelles et organisationnelles de l'action publique sur le territoire. De même, comment les territoires infrarégionaux sont-ils en capacité d'innover dans l'action conduite afin d'identifier des moyens de régulation communs ?

Le CESER apprécie la mention d'un volet maritime faisant l'objet d'orientations spécifiques pour faire des milieux naturels marins, supports d'activités nombreuses et variées, un pilier de développement pour l'avenir de la Bretagne. Dans son étude « *La Bretagne maritime à l'horizon 2040* » (décembre 2017), contribution à la stratégie régionale qui sera elle-même intégrée au SRADDET, il proposait de faire de la transition maritime un nouveau chemin pour le développement durable régional. Cette transition maritime devra se faire en veillant à faire de la mer un véritable facteur de cohésion sociale et territoriale.

Concernant la place des citoyens dans la démarche, le CESER souhaite attirer l'attention du Conseil régional sur le nécessaire travail d'animation et de pédagogie à mettre en œuvre. Ainsi, les outils de concertation proposés nécessiteront d'être expliqués, accompagnés et animés pour être efficaces. Des « ambassadeurs de la Breizh COP » pourraient ainsi sillonner les territoires pour faire connaître la démarche, promouvoir l'usage de ces outils, recueillir et analyser les retours, les propositions, les préoccupations des différents acteurs.

Globalement, concernant les « points devant être précisés par la Breizh COP » mentionnés dans chacune des orientations, il aurait pu être intéressant de différencier et de mettre en évidence plus clairement ce qui relève des réalisations à entreprendre dès à présent de ce qui relève encore des réflexions à engager. En effet, compte tenu de la dimension prospective du sujet, un découpage dans le temps des priorités aurait pu être intéressant et pertinent, concentrant ainsi le débat sur les enjeux les plus prioritaires. En effet, au-delà de ce point d'étape et de la campagne de communication annoncée, entamer une logique de COP à l'horizon 2040 c'est entrer dans un processus de long terme, d'ajustement permanent et de poursuite d'un objectif commun.

- **Conclusion**

Les enjeux présentés par le Conseil régional dans ce document d'orientations traduisent la prise de conscience des évolutions déjà à l'œuvre depuis plusieurs décennies dans l'économie et la société bretonne et participent déjà en cela d'une nouvelle façon de poser les problèmes. Néanmoins, l'ordre des priorités et l'absence de choix politique fort ne donnent pas autant de force à ces orientations. Dans son rôle de stratège et de fédérateur, c'est au Conseil régional de Bretagne d'impulser, de se donner les moyens, avec ses partenaires, de mettre en œuvre le grand projet régional, de créer les conditions de sa réussite. Des orientations fortes auraient ainsi pu être soumises à la concertation et au débat telles que : la Bretagne en 2040 : territoire zéro carbone, territoire zéro chômeur, territoire à énergie positive ? De telles lignes forces et directrices, partagées, auraient pu faire l'objet d'expérimentations sur des territoires en Bretagne et auraient pu structurer les orientations proposées par la Breizh COP.

Le CESER souhaite donc vivement que la prochaine étape de travail engagée par le Conseil régional soit une revue des politiques et dispositifs mis en œuvre concourant déjà aux orientations de la Breizh COP, à l'image de la feuille de route mer-littoral soumise pour avis lors de la dernière session et qui traduit l'engagement de la Région à une stratégie régionale partagée. En effet, à travers des outils comme PADUS ou l'Agenda 21 qui comprenait deux volets (région responsable et région partenaire), la Région Bretagne avait déjà entamé une démarche d'engagement à la fois en interne dans son rôle d'acheteur public, de maître d'ouvrage et d'employeur, mais aussi à l'externe, dans son rôle de partenaire des acteurs économiques, sociaux ou associatifs du territoire breton. Cette démarche ambitieuse n'a pas perduré mais pourrait pourtant constituer des acquis à réactiver. De plus, les transformations entreprises ces dernières années dans les politiques publiques telles que la Région actionnaire ou la commande publique responsable, sont aussi des leviers qu'il faudra réévaluer dans le cadre de la Breizh COP afin de les ajuster aux objectifs fixés. Comme souligné précédemment, le Pacte d'accessibilité en cours de négociation à l'heure où s'écrit ce document d'orientation ne peut pas être déconnecté des enjeux et des orientations pointées dans cette Breizh COP.

Le CESER souhaite également que la phase de formulation des objectifs, qui suivra, s'appuie sur un bilan des schémas existants, dont il a demandé à avoir connaissance dès le début de la démarche. Les objectifs fixés dans les schémas actuels sont-ils atteints ou non ? Sont-ils atteignables en l'état ? Sont-ils réalistes ? Si oui comment les atteindre dès lors ? Si non, peut-on les réinterroger ? Doivent-ils être complétés par des objectifs nouveaux ? De même, le CESER sera attentif à ce que des critères d'évaluation *ex-ante* soient construits pour chacun des objectifs qui seront fixés.

Enfin, le CESER souhaite que cette démarche de Breizh COP soit aussi l'occasion de s'affirmer dans une posture pro-active afin de « retourner le stigmate de la péninsularité ». La situation géographique de la Bretagne n'est en effet pas qu'un handicap mais aussi l'opportunité de faire valoir et d'exprimer sa différence, en particulier à travers la maritimité de l'ensemble des territoires.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Breizh COP, un monde à vivre - point d'étape

Nombre de votants : 108

Ont voté pour l'avis du CESER : 108

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jéhane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Claire CHARPENTIER (CRMA), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie POREE (Planning Familial), Virginie TEXIER (APEL), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (CISS en Bretagne), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALLELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Suzanne NOËL (EPL Bretagne-Pays de la Loire), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Marie ELOY (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Henri DAUCÉ Confédération paysanne de l'Ouest

La Confédération paysanne soutient l'avis du CESER sur le bordereau Breizh COP du Conseil régional.

Nous faisons entièrement nôtre cette affirmation du CESER selon laquelle « Le caractère encore très général des propositions et l'absence de choix réellement structurants invitent inévitablement à poursuivre le travail et la concertation ».

Si on prend l'exemple de l'économie agricole bretonne, ce qui prévaut dans le document régional, c'est un flou qui semble masquer bien des hésitations, voire des contradictions non résolues ; et ce n'est pas l'affirmation par le Conseil régional du « choix d'une économie agricole productive » qui lève les ambiguïtés. » Quel est le sens précis de ce terme que chacun peut interpréter à sa façon ?

Une agriculture qui produirait un peu moins mais qui serait plus autonome, plus économe et donc plus résiliente face aux crises serait-elle moins productive ?

A notre avis ce qui est en jeu au niveau agricole dans une Breizh COP, ce n'est pas que l'agriculture soit productive ou non, mais bien la façon dont elle sera productive en étant confrontée au changement climatique, à la diminution plus ou moins importante du foncier agricole, aux besoins alimentaires et aux exigences de santé d'une population qui va à la fois vieillir et s'enrichir de nouveaux résidents, voire de touristes plus nombreux ? Comment se nourrira-t-on en Bretagne demain et qui la Bretagne voudra-t-elle et pourra-t-elle et nourrir tout en maintenant la fertilité et la fonctionnalité de ses sols par des pratiques agronomiques optimisées ? Comment par exemple au-delà d'une simple vision conservatoire, mettre ou remettre la biodiversité au service d'une économie agricole « durablement productive », Comment dans le même registre repenser un bocage breton modernisé plutôt que simplement conservé, ceci dans une optique prenant en compte les enjeux « eau, climat, biodiversité, énergie » ; Il y a un potentiel partiellement inexploité de valorisation, d'économies d'intrants, d'emplois non délocalisables à la clef. Sait-on aussi par exemple qu'à dimension égale une exploitation en agriculture biologique emploie 30 % d'actifs de plus qu'une exploitation conventionnelle ?

Le document régional tout en posant la question de la « durabilité de certains modèles de développement » affirme son ambition, je cite « d'accompagner les nécessaires mutations économiques de l'agriculture et des IAA bretonnes vers une très haute valeur ajoutée, dans leur diversité, sans remettre en cause leur capacité productive et leurs parts de marché. » Cela pourrait être un scénario de rêve, le beurre et l'argent du beurre en quelque sorte pour rester dans le domaine alimentaire. Pourtant l'exemple actuel du volailler « Doux », qui vit son deuxième dépôt de bilan en six ans, nous montre que le rêve peut très vite tourner au cauchemar. Garder à tout prix sa place sur des marchés non rémunérateurs s'avère au bout du compte plus destructeur d'emploi salarié et paysan, que des transitions bien anticipées. Sait-on qu'aujourd'hui des éleveurs de chez « Doux » ne sont toujours pas remboursés d'une partie de leurs créances chez le volailler, créances qui avaient été gelées lors du dépôt de bilan de 2012 ?

De façon plus globale qu'il nous soit permis d'ajouter qu'avec des productions trop souvent en crise, les enjeux environnementaux sont bien souvent ressentis paradoxalement comme venant amoindrir une compétitivité

mise à mal par le libéralisme exacerbé qui sévit sur les marchés mondiaux.

Mieux sécuriser les revenus et les emplois afin de d'envisager de façon plus sereine les mutations nécessaires est un enjeu de taille qui concerne l'ensemble de l'économie mais peut-être avec plus d'acuité l'économie agricole bretonne.

La Bretagne a des atouts à valoriser ; le document régional cite notamment « le goût du collectif, du coopératif, du faire ensemble » C'est sans doute vrai mais encore reste-t-il à dépasser l'individualisme de chapelle qui prévaut encore trop souvent dans le monde agricole et agroalimentaire breton, et à définir de façon concertée entre acteurs coopératifs notamment, des espaces de concurrence sans doute nécessaires mais aussi des espaces de partenariats permettant d'être plus forts ensemble.

L'avis du CESER souligne fort justement que je cite « les enjeux du SRDEII et de la Glaz économie en particulier, devront être réinterrogés à l'aune des orientations de la Breizh COP. » et il interroge : « comment soutenir les entreprises pour favoriser l'ancrage local de leurs outils de production, de leurs activités et des emplois associés » On pourrait ajouter : comment inciter les acteurs de l'économie agricole bretonne à développer au-delà de leur stratégie d'entreprise une vision régionale partagée porteuse de valeur ajoutée collective ?

Je vous remercie



Intervention d'Olivier CAPY Comité régional CGT de Bretagne

Nombre d'aspects de l'avis du CESER sont partagés par la CGT.

Il s'inscrit bien dans le continuum des travaux antérieurs du CESER, particulièrement le rapport publié en octobre 2017 intitulé « Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne. Trois priorités stratégiques pour accompagner, réussir et anticiper les transitions » qui anticipait et proposait déjà des réponses.

En ce sens, le CESER a un temps d'avance et il est utile de faire partager ces travaux au plus grand nombre.

Malgré ce fait, la CGT prend date ce jour !

En effet, la CGT rappelle qu'il y a urgence !

Une urgence fondamentale qui nécessite un changement immédiat de paradigme économique. Les constats ont été faits, les diagnostics ont été faits. Il est temps de « révolutionner » notre façon de produire, d'échanger, de consommer, de vivre.

Nous assistons désormais, selon certains experts, à la 6^{ème} extinction de masse des espèces.

Un véritable « anéantissement biologique » aux conséquences majeures pour l'humanité, une humanité à l'origine du réchauffement climatique qui détruit aussi bien l'écosystème que les équilibres internationaux et la paix. Qu'attendons-nous encore ? Il faut aller vite et pour cela une politique clairement assumée est indispensable.

Des transitions catastrophiques sont à l'œuvre, et tout le monde est capable de comprendre qu'aucune politique sérieuse de développement durable ne se construit sur une accumulation d'intérêts égoïstes et une logique du profit.

Les faits sont là, il suffit d'avoir le courage de tirer les conclusions évidentes et prendre les mesures qui s'imposent :

- rompre avec un mode de production qui oppose les sociétés humaines à la nature en menaçant la vie par la dégradation et la détérioration de l'environnement ;
- renoncer au profit immédiat et lui substituer une économie rationnelle fondée sur une temporalité plus longue mais durable ;
- ne plus nier, par cupidité ou lâcheté, le lien entre l'exploitation des travailleurs et celui de la nature.

En sommes, la conservation de l'environnement naturel est devenue la tâche fondamentale d'une économie moderne, c'est-à-dire au service de l'humanité, en opposition à une économie du vieux monde qui exploite et gaspille au bénéfice d'une minorité soudée par la devise du « après nous le déluge ».

La Breizh Cop doit participer au réveil de nos contemporains :

Nous ne sommes pas propriétaires de la terre, nous l'occupons, nous l'avons en usufruit, et sommes tenus de

la laisser en meilleur état aux générations futures.

Le Conseil régional doit faire preuve d'audace et donc diriger une planification écologique et sociale, à défaut d'être condamné à corriger, à la marge, les excès de notre système économique.

Ses prérogatives le lui permettent, les outils ne manquent pas à l'exemple du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), mais surtout du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui, tel Gargantua, va engloutir tout au point, qu'avec celui cité avant, son autre compagnie, ne sera que le contrat régional sur la formation.

La transition est alors toute trouvée !

Les collectivités territoriales, avec le Conseil régional en chef de file, ne peuvent penser une politique de développement durable, c'est-à-dire à la hauteur des défis contemporains, sans prendre en compte la spécificité du travail dans les sociétés humaines.

Les entreprises ont un rôle clé, elles font partie du problème, elles font donc partie de la solution.

Nous pouvons aisément convenir que le progrès passera par la coopération et la solidarité, l'égalité des territoires, la qualité des emplois, des conditions de travail épanouissantes, des salaires décents, des services publics satisfaisants, des biens communs qui nous rassemblent.

Le Conseil régional peut choisir de piloter une grande transition énergétique créatrice d'emplois, se fixer des objectifs chiffrés de production renouvelable, de qualité l'air, des terres et des eaux, de retour à l'agriculture « paysanne », de soutien aux circuits courts, de soutien aux entreprises responsables... Il peut viser des conditions de vie dignes et égales des individus sur les territoires.

Dans un appel intitulé « Avertissement à l'humanité » publié le 13 novembre 2017 par la revue « Biosciences », 15 000 scientifiques indépendants de 184 pays ont alerté sur l'état de la planète et ont appelé à agir concrètement. Ils parlent d'« impératif moral » à agir sans tarder contre le « péril » qui nous menace.

Dans ce contexte, il existe un gisement d'emplois réellement utiles comme planter des arbres, nettoyer des cours d'eau, réintroduire une diversité d'habitats et d'espèces, rétablir des processus écologiques, supprimer le gaspillage alimentaire, privilégier une alimentation saine, développer des énergies et technologies vertes... bref, des mesures qui semblent étonnement « disruptives » à l'heure de « l'ubérisation » et de la Start Up Nation !!!

En conclusion, la CGT rejoint l'avis du CESER mais se montre encore plus exigeante.

Elle attend du Conseil régional qu'il fasse preuve d'une politique volontariste et très organisée dans les prochaines étapes d'élaboration de la Breizh COP.

Les jeunes générations nous jugeront.



Intervention de Évelyne LUCAS

Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Avec la création du Schéma régional d'aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, le Conseil régional dispose d'un outil prescriptif, à même de définir et de porter une politique de l'aménagement du territoire en Bretagne.

C'est une responsabilité nouvelle et d'envergure. Il est dorénavant possible de déterminer des règles régionales en matières d'organisation et de gestion du territoire dans de nombreux domaines : l'urbanisme, l'habitat, les déchets, les transports.

La Région Bretagne a souhaité compléter et enrichir cette opportunité juridique par un volet politique : la co-construction commune d'un projet de développement régional. Le SRADDET viendrait alors traduire et rendre opérationnelle cette vision qu'ont les bretons pour la Bretagne. Ce schéma serait donc, selon les mots de la Région, l'« expression juridique » de la Breizh Cop.

La phase de concertation organisée jusqu'à aujourd'hui permet de dégager une charte de valeurs et de mettre à jour – de façon synthétique – les forces et faiblesses de notre territoire.

C'est bien évidemment notre organisation territoriale, notre maillage urbain, que le SRADDET doit s'attacher à préserver face à la concentration des hommes et des activités. La mobilité et les infrastructures de transport intra-régionale sont des outils essentiels pour permettre à chaque territoire d'assurer son développement propre, en interaction avec les plus grandes agglomérations régionales. Le lien avec le Pacte d'accessibilité doit être fait à cet égard.

Et bien que la place accordée à l'entreprise et à l'économie y soit insuffisante, nous partageons les valeurs portées dans ce projet de charte et dans dans le travail d'état des lieux qui nous est proposé aujourd'hui.

Mais à ce stade de la démarche, nous souhaitons toutefois faire part d'une inquiétude. Dans ses documents préparatoires diffusés l'an dernier, le Conseil régional avait justement perçu l'écueil d'un recours systématique aux grands « schémas régionaux », dont la traduction opérationnelle n'a pas toujours été à la hauteur des attentes.

Quand deux grands documents d'orientations stratégiques que sont la SRDEII et le CPRDFOP sont déjà adoptés, nous devons éviter que la Breizh Cop et sa concrétisation dans le SRADDET ne soit une occasion manquée, victime d'une approche trop englobante et trop générale. « Qui trop embrasse, mal étreint » ; il faudra faire des choix et faire du futur schéma un instrument lisible, pragmatique et compréhensible par le plus grand nombre.

Soyons pragmatique. Peut-être ne pourra-t-on pas préciser dans une même démarche Les objectifs d'une stratégie régionale de la transition numérique et trouver en même temps Comment accélérer la pratique du dialogue social territorial.

Peut-être ne pourra-t-on pas définir dans une même démarche Comment agir sur les comportements individuels, souvent ambivalents par rapport aux déclarations d'intention et à l'intérêt général et identifier en même temps Quelle place et quel rôle donner au tourisme dans le développement des espaces littoraux.

Nous appelons à la plus grande vigilance sur le périmètre de la réflexion et sur sa concrétisation. Il nous semble utile de garder à l'esprit les nécessités suivantes :

- Construire le SRADDET sur la base de ces caractéristiques majeures : son opposabilité juridique et la définition des règles générales,
- Intégrer dans le SRADDET et la Breizh Cop les orientations déjà arrêtées, notamment en matière économique avec le SRDEII et ne pas inventer un modèle de développement concurrent : la cohérence entre les trois schémas sera en effet essentielle,
- Ne pas se substituer aux responsabilités locales et faire jouer à plein le principe de subsidiarité,
- Ne pas venir contraindre une fois encore la liberté d'entreprendre par une accumulation de normes nouvelles, à une nouvelle échelle territoriale,
- Associer les parties prenantes principales pour chaque objectif et les impliquer dans la concertation à la hauteur de leurs attentes et de leurs contributions à l'atteinte des objectifs.

Les acteurs économiques du collège 1 joueront pleinement leur rôle de co-construction du futur Schéma aux côtés du Conseil régional et seront tout particulièrement vigilants aux déclinaisons opérationnelles de la Breizh Cop.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Marie-Pascale DELEUME Association Eau et Rivières de Bretagne

Nous soutenons l'avis du CESER, notamment sur la clarification de la démarche Breizh COP et son articulation avec le SRADDET.

Mais aussi sur l'aspect encore très général du document d'étape, et sur « les objectifs déjà fixés et non atteints, [qui] constituent à eux seuls des défis qui auraient pu être mentionnés », comme pour l'eau, ou il est écrit que « *le défi de la qualité de l'eau reste majeur en Bretagne* ».

Nous ne pouvons que partager cette affirmation, en ajoutant l'enjeu quantitatif qui pointe. Par contre il est aussi écrit dans les **opportunités** « *la lutte permanente pour la qualité de l'eau menée en Bretagne depuis des décennies est une expérience très valorisante et pouvant servir de modèle pour engager de nouveaux travaux* ». Cette phrase est pour nous très choquante. En effet cette lutte qui a débuté en Bretagne il y a plus de 20 ans était due à un état catastrophique des eaux bretonnes à cause en particulier de défaillances de l'Etat français dans l'application des directives et règlements européens. Nos associations n'ont eu de cesse d'alerter les autorités sur les pollutions constatées et sur ces lois bafouées. Dans la fin des années 1990, la Bretagne était le mauvais modèle de la classe européenne. Une mobilisation de tous les acteurs s'est alors mise en place. Mais les contribuables ont dû payer pour remédier à ce mauvais état des eaux et ne plus être le dernier de la classe .

Est-ce cela un modèle quand les bretons payent l'eau potable en moyenne 50 % plus chère que la moyenne des français et quand seul 38 % des masses d'eau sont en bon état écologique et 45000 T d'algues vertes sont encore récoltées?

Ainsi nous reprenons et félicitons les propos du Président Chesnais -Girard dans sa lettre d'accompagnement du document d'étape : « *l'enjeu climatique constitue l'un des enjeux, sinon l'enjeu majeur requérant des transformations profondes de nos modes de penser et de faire* ».

Nous nous étonnons, alors de voir dans le document que l'enjeu climatique ne vient qu'en 3eme défi, et que la « Breizh COP devra [être] en cohérence avec le SRDEII ». D'ailleurs la Région signe les contrats de partenariat économique avec les EPCI sans aucune mention de l'articulation avec une Breizh COP.

Comment pourra -t-il alors convaincre quand il est proposé dans le document de ne pas remettre en cause la capacité productive ?

Nous rappelons ainsi que la production de l'élevage en Bretagne, 5 % du territoire, représente 56% des porcs , 43 % des œufs, 37 % des volailles et 23 % du lait Français. Cela représente 43 % des GES bretons, plus de 40 % de l'ammoniac émis en France qui est en partie à l'origine de la pollution de l'air aux particules fines : 50 000 décès prématurés/an dont combien en Bretagne ?

Nous rappelons les graves atteintes à la biodiversité bretonne par la disparition de 70 % des Zones humides , de 70 000 Km de haies en 20 ans, que l'artificialisation des sols représente 11,3 % du territoire en 2014, le 3eme plus élevé de France et progresse de 0,75 % par an, soit environ 20000ha /an qui disparaissent sous le béton et le goudron.

L'urgence climatique et environnementale est d'arrêter de produire TROP, d'arrêter d'artificialiser. Réfléchir à produire MIEUX, aménager sans artificialiser est PRIORITAIRE, le SRADDET aura un volet prescriptif et nécessitera la révision du SRDEII.

Les mesures d'adaptation au changement climatique ne vaudront que si l'atténuation est réalisée et que l'on arrive à réduire fortement les émissions de GES, chacun doit faire sa part : c'est aussi l'enjeu de la Breizh COP.

Les acteurs publics et privés doivent le comprendre avant d'être contraints : la Breizh COP peut être un excellent outil de prise de conscience. La priorité et la responsabilité est de restaurer et protéger notre environnement, notre bien commun en arrêtant de financer ou contribuer aux investissements qui n'ont pas un effet positif sur notre environnement et sur la réduction des GES.

Les citoyens doivent de toute urgence changer leurs modes de consommation : protéger la biodiversité, arrêter le gaspillage alimentaire, consommer local, substituer des protéines végétales aux protéines animales, s'orienter vers les énergies renouvelables non polluantes et arrêter l'usage des fossiles, là aussi la Breizh COP peut être un accélérateur.



Intervention de Laurent KERLIR Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des organisations du collège 1.

Notre avis s'articulera autour des 4 points du projet d'avis proposé par le CESER.

Sur les étapes et la méthodologie proposées par le Conseil Régional :

Nous rappelons, nous aussi, que les avis formulés en Octobre 2017 sur le rapport intitulé « Vers un projet de territoire fondé sur le développement durable de la Bretagne », en amont des consultations organisées au premier trimestre 2018, constitue une contribution socle, pour les étapes à venir maintenant afin de poursuivre le processus.

Nous y voyons désormais plus clair sur l'articulation souhaitée entre l'élaboration du SRADDET et l'organisation d'une Breizh Cop régionale. Nous appelons néanmoins toujours à la vigilance sur l'étendue des sujets traités et sur la multiplicité des carrefours et rencontres. Certes, elles favorisent le débat et l'appropriation, font prendre la mesure de la complexité mais chacun doit y trouver la cohérence, garder le fil, pouvoir mettre en perspective.

Gardons toujours à l'esprit en effet que « qui embrasse trop mal étreint » et que « l'enfer est souvent pavé de bonnes intentions ».

Comme le suggère l'avis, il serait pertinent d'avoir le moment venu, un retour qualitatif sur cette forme de concertation.

Nous partageons le questionnement relatif à la concertation territorialisée dans cinq grands espaces régionaux. Si demain, ces derniers sont pour le Conseil Régional, les « grandes parties du territoire » définies par le SRADDET, il est indispensable que nous en connaissions les critères de définition. Devons-nous, nous aussi, organisations professionnelles et économiques, organiser nos propres réunions de concertation et de projections sur ces « grandes parties de territoires » ? Les acteurs socio-économiques s'y retrouvent-ils ?

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, « la forme, c'est souvent le fond qui remonte à la surface ». Il ne doit donc pas subsister de doutes sur les intentions et la méthode.

Sur les valeurs et les principes :

Nous souhaitons d'abord saluer la démarche politique consistant à construire un projet de territoire sur un socle de valeurs. Oser et assumer de consacrer un temps important aux valeurs et aux principes qui cimentent le Vivre Ensemble, pourrait apparaître comme une démarche à contre-courant, dans une société d'immédiateté et de plus en plus fragmentée

En 2011, le président du CESE de l'époque, dans son ouvrage « Reprenons-nous », écrivait ces mots : « je perçois une société qui se fragmente, où le chacun pour soi remplace l'envie du vivre ensemble, où l'on devient davantage consommateur de la république que citoyen ; Cette société est en outre en grande tension nerveuse, comme si elle était fatiguée psychiquement »

7 ans plus tard, le constat n'a pas changé, la situation s'est, à certains égards, dégradée.

Aussi, l'idée de proposer à l'échelle de notre région, une réflexion sur les valeurs et les principes qui peuvent faire lien et sens pour les Bretons, qui réinvente de nouvelles solidarités entre générations, entre territoires, entre habitants, dépassant le quant à soi, traduit une dynamique pour faire de nos différences des valeurs ajoutées.

Mais sur ce point aussi, notre enthousiasme et notre adhésion ne se contenteront pas de bons mots. Et surtout, s'agissant des mots, il ne faudra pas économiser le temps nécessaire à vérifier que nous mettons tous la même chose derrière les mêmes mots. Ce socle de valeurs ne doit pas déboucher sur des ambiguïtés et des incompréhensions, préjudiciables à la poursuite de la construction du projet. Aborder les grands enjeux concomitamment passe en effet par ce préalable et cette vigilance permanente.

Sur la question des règles générales, du cadre contractuel et des engagements volontaristes :

C'est à cette étape que le sens des mots prendra tout son sens.

Normatif, prescriptif, réglementaire, contractuel, volontaire ... Il nous faudra choisir les bons niveaux et les bons leviers.

Il est évident qu'un schéma qui est aussi un document d'urbanisme comportera des règles et des normes, le bien vivre ensemble a besoin de codes de la route et de cadre.

Mais pour le secteur économique qui nous concerne, en particulier l'agriculture, nous souhaitons rappeler que nous avons un métier du vivant. Ce métier fait face à de nombreux aléas et beaucoup de complexité. Les transitions souhaitées doivent donc se co-construire, se négocier.

Nous souhaitons la multi performance de nos entreprises et de nos territoires. Nous souhaitons donc privilégier le volontaire et le contractuel, au service d'engagements peut-être plus progressifs, mais durables parce que vivables.

Les entreprises ne sont pas l'ennemi de l'environnement, les entreprises agricoles sont sources de solutions pour la transition énergétique et climatique. Plutôt que l'expression « changer de braquet » sur les questions environnementales, nous préférons prendre le temps de confirmer collectivement le cap, notamment sur les transitions dans lesquelles nous devons tous ici nous inscrire. De même, le terme « fini », nous semble excessif, et surtout n'est-il pas trop pessimiste pour donner envie d'impulser des transitions ?

Oui, nous devons prendre à bras le corps les questions de biodiversité, de quantité et de qualité de l'eau, de préservation du foncier. Mais c'est justement parce que ce n'est pas fini, qu'il n'y a pas de déterminisme. Pourquoi serions-nous ici à en débattre sinon ? La reconquête de l'eau, le dispositif ERC, ce n'est pas rien !

Nous sommes aussi attentifs à la question de la mondialisation comme facteur de changement important, en particulier pour le secteur agricole et agro-alimentaire. L'actualité économique de la filière volaille nous en donne un exemple on ne peut plus clair. Mais là aussi, l'intensité des transformations qui vont permettre de construire un projet d'avenir ne signifie pas condamnation définitive d'une ambition agricole et agro-alimentaire pour notre région. La notion de transition juste et équitable, qui ne laisse personne sur le bord de la route, prend tout son sens, pour les producteurs et pour les salariés de ces entreprises.

La région confirmera, avec la Breizh Cop et le SRADDET, son rôle de stratège et de fédérateur.

Nous comptons sur elle pour s'appuyer sur toutes les forces économiques et sociales, sur les organisations syndicales, pour nourrir sa stratégie et identifier tout ce qui fédère plutôt que ce qui divise.

Ne ratons pas les rendez-vous que nous donne l'élaboration du SRADDET pour bien vivre ensemble en Bretagne, le regard tourné vers nos voisins, vers l'Europe, vers le monde.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

La FSU se reconnaît globalement dans l'avis présenté. En particulier elle partage trois impératifs soulignés par le texte : l'impératif de solidarité collective élargie qui doit guider le projet régional, l'impératif d'anticipation qui doit engager dès aujourd'hui les réponses aux défis sociaux et environnementaux qui s'annoncent, et enfin l'impératif de choix politiques face aux différentes options de développement qui se font face.

A cet égard la FSU apprécie que l'avis intègre la compréhension nuancée à laquelle elle avait appelé s'agissant de la notion de « *transition* ». La FSU a en effet déjà eu l'occasion de dénoncer l'illusion selon laquelle les modes de production actuels seraient d'eux-mêmes porteurs des transitions vers des orientations économiques, sociales et environnementales plus vertueuses. Illusion que les faits ne cessent de démentir, à l'exemple aujourd'hui de la « *réforme* » de la SNCF qui veut soumettre le transport ferroviaire à la logique de la rentabilité immédiate, cela non seulement au mépris de la mission de service public, mais surtout en contradiction totale avec les objectifs de la France en matière de transition énergétique et environnementale. Preuve qu'il y a bien différentes options économiques, sociales et environnementales qui s'affrontent et entre lesquelles il s'agit de choisir. On l'aura compris, pour la FSU en tout cas, les *transitions* impliquent un engagement clair vers un autre projet de société, bâtie sur de nouvelles valeurs et priorités qui privilégient l'humain.

Parmi les grands défis à relever mentionnés par le document de la Région, on note, entre autres, la menace de « *dilution de la cohésion sociale* », « *le sentiment de relégation* » et le « *risque de repliement* » sur « *l'individualisme* » plusieurs fois pointé. Pour la FSU, s'il conviendrait d'affiner ces constats, il faudrait surtout commencer par les relier aux politiques successives de déstructuration de la présence des Services publics sur nos territoires qui en affaiblissent le maillage, la proximité, et réduisent les moyens nécessaires à la réponse aux besoins des populations : fermeture des accueils publics EDF, fermeture de bureaux de Poste, suppression de services à l'Hôpital, affaiblissement des Écoles rurales ou fermetures de Collèges publics de proximité, dématérialisation des services et diminution des plages d'accueil du public à Pôle-Emploi, à la CAF, aux services des Impôts, dans les préfectures, les gares SNCF...

Les premières victimes de cette situation sont les personnes les plus fragiles, les personnes âgées, les personnes défavorisées, en difficulté avec l'écrit, les personnes à faible mobilité ; mais ce sont aussi les personnels de tous ces services confrontés dans leurs missions aux dysfonctionnements quotidiens issus des réorganisations successives et au mécontentement suscité chez les usagers. Or, et l'avis le souligne, le document de la Région ne fait que très peu mention des Services publics, de la spécificité de leurs missions – et une seule fois (page 27) est évoquée la problématique de l'accès de la population à ceux-ci.

S'agissant de l'action publique, on peut même avoir quelque motif d'inquiétude à la lecture de la page 29 du document qui affirme que « *le temps de la seule responsabilité de la puissance publique est révolu...* » : une chose est de prétendre traiter toutes les problématiques régionales par la seule puissance publique, une autre est d'occulter le rôle structurant des Services publics en noyant le poisson dans le flot des références à « *de nouveaux modèles, de nouvelles façons de faire, de nouveaux opérateurs...* », etc. Pour la FSU, la meilleure option pour protéger et promouvoir l'intérêt général, comme la véritable garantie de la justice sociale, de l'accès aux droits, de la cohésion de la Bretagne reste la présence des Services publics, indispensables pour relever les défis économiques, sociaux, écologiques et technologiques qui nous attendent.

En matière éducative le document de la Région pose une excellente question : « *Quelle école, quel enseignement, quelles formations pour que chacun.e, où qu'il vive, puisse trouver sa place dans la société?* ». Pourtant, la FSU a été parfois bien seule dans les conférences locales préparatoires et parfois même bien peu écoutée, sur la question de la présence d'un *Service public d'Éducation* de proximité, et en particulier des Écoles publiques dans les communes. Pourtant dans notre région cette question est devenue des plus préoccupantes : la dotation en postes, nulle en 2018, est notoirement insuffisante depuis des années, ce qui conduit de fait à accentuer le déséquilibre dans les moyens alloués entre l'Ille-et-Vilaine et les trois autres départements bretons ; déséquilibres renforcés par une politique de fusions ou de regroupements d'écoles, en particulier en secteur rural.

Dans ce contexte de pénurie des moyens pour le Service public d'Éducation, des questions telles que les besoins de *l'éducation prioritaire*, l'égalité des élèves devant l'offre de formation, ou la *mixité sociale* dans les collèges, prennent aujourd'hui une acuité de plus en plus aiguë, que ce soit sur le secteur de Brest, de Lorient, Vannes ou encore de Rennes. Sur ces compétences, qui sont certes celles de l'État et d'autres collectivités, la Région ne devrait pourtant pas s'interdire d'indiquer fermement ses attentes - comme elle sait le faire en d'autres domaines.

S'agissant plus particulièrement de la formation professionnelle - compétence qui relève cette fois pleinement de la Région - la FSU espère encore que les engagements formulés dans le document en termes d'égalité des citoyens sur tout le territoire – engagements que le futur SRADDET devra traduire - donne également une impulsion au CPRDFOP, avec, enfin, un véritable *plan de développement* de la voie professionnelle, du CAP à la *Licence Pro*.

Dès avant le nouveau CPRDFOP, la FSU s'était largement exprimée pour qu'*a minima* les possibilités de choix entre les différentes voies de formation soient renforcées pour les jeunes et leurs familles sur l'ensemble du territoire. Car aujourd'hui, c'est encore bien loin d'être le cas : des formations sous statut scolaire public sont toujours totalement absentes dans certains domaines professionnels très demandés ou dans des zones géographiques entières.

La réorganisation annoncée de la formation professionnelle et les mouvements qui pourraient se produire autour des centres d'apprenti-e-s devraient, selon nous, inciter d'autant plus la Région à assumer pleinement son rôle de prescripteur en matière d'évolution de l'offre de formations et de garant d'un bon maillage territorial en s'engageant enfin résolument en faveur du développement des formations de la voie technologique et professionnelle des lycées publics.

Pour finir, la FSU ne peut que se joindre aux appels à prendre sans tarder à bras-le-corps le sujet de l'accueil des migrants en Bretagne. Cette dimension doit prendre toute sa place parmi les perspectives d'avenir qu'entend tracer la *Breizh COP*. Face aux discours racistes et aux amalgames en tout genre, mais face aussi à l'indifférence, il est indispensable que la Bretagne dise sans ambiguïté que non seulement elle souhaite accueillir et protéger ces migrants en leur offrant des conditions dignes et humaines, mais aussi que ces hommes et ces femmes d'où qu'ils/elles viennent sont une chance pour nos territoires ; comme les bretons ont su l'être depuis toujours pour de nombreux endroits du monde. L'humanité de demain, en Bretagne comme ailleurs, se construira avec les migrants d'aujourd'hui.



Intervention de Brigitte LE CORNET
Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de
Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du Collège 1.

Page 4 de l'avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Breizh COP , un monde à vivre », le CESER fait part de son regret que ne soit pas réaffirmé dès à présent la recherche d'une égalité entre les territoires. C'est effectivement un défi urgent à relever, notamment pour le territoire du centre Bretagne qui peine à exister entre les deux métropoles que sont Rennes et Brest.

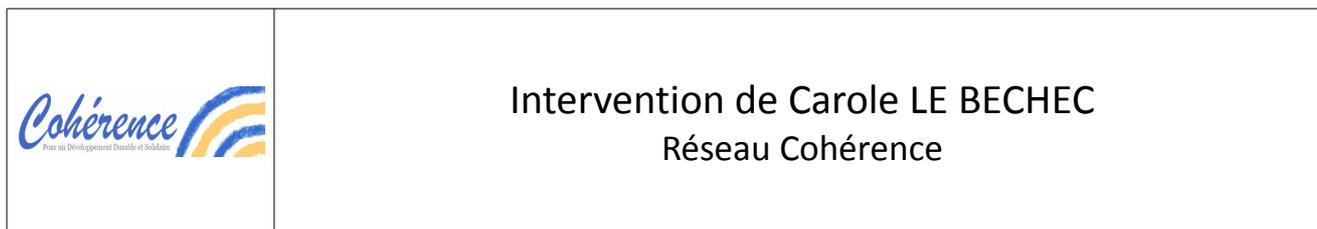
La CPME de Bretagne émet le souhait qu'au-delà de ce vœu, la Région affirme le besoin d'une équité entre les territoires. En effet, notre région est constituée de territoires différents et à l'attractivité variée notamment en terme de dynamique économique.

Si l'égalité repose sur la volonté d'offrir la même chose à toutes les bretonnes et à tous les bretons pour qu'ils puissent s'épanouir et vivre des vies saines, elle ne pourrait être atteinte que si tous les territoires partaient du même point avec les mêmes besoins.

Or, ces disparités existent entre-autres autant sur le plan de l'emploi, que de la santé, de l'éducation, de la formation et de la mobilité, de la démographie.

En revendiquant une égalité des territoires, on risque donc d'amplifier une inégalité des conjonctures et des attractivités territoriales. C'est donc bien d'équité dont il s'agit, c'est-à-dire de renforcer les territoires les plus fragiles en adaptant les moyens à leurs besoins spécifiques et en corrigeant leurs faiblesses dans l'intérêt de toutes les populations bretonnes.

Je vous remercie de votre attention.



La Bretagne peut s'honorer de mettre en œuvre une démarche participative d'écriture de son SRADDET et plus généralement du projet de territoire à l'horizon 2040. Avec les associations environnementales, au sein des groupes de travail du CESER et dans ses propres contributions, Cohérence contribue à dessiner les contours d'un projet réellement capable d'engager la transition écologique, économique, sociale et solidaire. L'avis du CESER reflète très bien ces exigences.

La plus ambitieuse est sans doute la transversalité, c'est l'essence même du développement durable. Nous sommes entrés dans l'anthropocène, chacune de nos actions que nous soyons, citoyens, entreprises, institutions ou collectivités territoriales impacte les ressources naturelles et l'évolution du climat qui sont nos biens communs. Nous avons un devoir d'excellence. La puissance publique, garante du bien-être collectif sur le long terme est en toute première ligne. Tous ses moyens doivent converger vers ces objectifs. Chaque euro dépensé doit l'être avec en ligne de mire la transition. Rappelons encore ici l'absolue nécessité de concilier la stratégie économique et celle de la formation aux métiers de demain avec les impératifs de la transition. L'argent public devrait désormais être orienté en toute priorité vers le soutien au changement des modèles de production et des modes de consommation ainsi qu'à la solidarité que ces mutations exigent. Commande publique, financement de projets de transitions, eco-socio-conditionnalité de toutes les aides sont les principaux outils de ces nécessaires mutations.

Cela exige une forte volonté politique car le temps est compté. De toutes parts tombent les mauvaises nouvelles qui traduisent une accélération vertigineuse des dégâts causés à notre planète. Qui peut dire comment l'humanité où qu'elle soit peut résister à un tel emballement ?

Rappelons les plus récents. 15 000 scientifiques de 184 pays ont signé un appel contre la dégradation sans précédent de l'environnement. Cet appel se base sur l'analyse de 9 indicateurs mondiaux dont l'évolution est suivie depuis 1960 jusqu'à 2016. Citons l'eau, les ressources de la mer, la déforestation, la perte de 58% des espèces vertébrées, la hausse des émissions de CO₂, l'augmentation de la population mondiale.

Les dernières études évaluent le déclin des colonies d'abeilles à 30% chaque année. Le journal Le Monde titrait le mois dernier sur le déclin catastrophique du tiers des oiseaux des campagnes en 15 ans. Fin 2017, une étude poussée allemande alertait sur la disparition de 75 à 80% des insectes volants depuis le début des années 90 ans indiquant qu'il faut changer les pratiques agricoles sur des surfaces considérables.

D'après l'ONU, « il est encore possible d'éviter la surchauffe généralisée. Une rupture dans les technologies et les investissements peut réduire les émissions tout en créant d'immenses opportunités sociales, économiques et environnementales ». Pour le climat, la solution la plus radicale est connue, laissé sous terre 80 à 90% des réserves de charbon, la moitié du gaz et le tiers des réserves de pétrole. A ce titre, le projet de centrale à gaz de Landivisiau devrait être abandonné. En effet, en plus de consommer une ressource fossile achetée à l'étranger, il rejetterait plus d'un million de tonnes de gaz carbonique par an dans l'atmosphère.

Seule une réelle rupture permettrait d'enrayer le déclin de nos ressources vitales et pourrait jeter les bases d'une régénération de celles-ci. A son niveau, la Breizh COP se doit de faire sa part.



Intervention de Marie-Christine LE GAL Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne

Pour le collège 1, je m'exprime ici au nom du MEDEF Bretagne.

La Région doit élaborer son Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires. La Région souhaite le faire, je cite, « dans une étroite concertation » en « recherchant des convergences fortes sur les grandes priorités et les principaux défis à relever pour la Bretagne ».

Elle souhaite en parallèle engager une démarche de COP régionale portant sur le changement climatique en s'inspirant de la COP 21 de Paris de décembre 2015.

Il nous semble, compte tenu de ces modalités d'élaboration choisies par la Région, que celle-ci doit éviter deux écueils : un de forme, un autre de fond.

Sur la forme :

Ces deux vecteurs, COP Breizh et élaboration du SRADDET, pour reprendre les termes mêmes du Conseil régional, semblent reposer sur une logique de démocratie participative via des réunions décentralisées, des contributions diverses, qui peuvent être le fait d'associations, de groupes de pression fort peu représentatifs mais qui parce qu'ils réunissent des personnes disposant de beaucoup de temps (inactifs, retraités,...) occupent un espace inversement proportionnel à leur représentativité ou à leur contribution à la vie économique et sociale de la région. L'exemple de Notre Dame des Landes est à cet égard édifiant. Les votes successifs des élus, la consultation démocratique, ont montré qu'une majorité était attachée à la réalisation de l'aéroport et pourtant les plus actifs, les plus disponibles, en d'autres termes, les activistes, l'ont emporté au mépris du droit et des règles démocratiques.

Il nous semble en l'espèce primordial de ne pas surpondérer l'expression, les contributions, des professionnels de la démocratie participative.

Il nous semble important que les élus régionaux, qui selon nos institutions sont en situation de responsabilité, assument pleinement leurs prérogatives. Ils ont sollicité les suffrages de leurs concitoyens et ces derniers attendent d'eux, le plein exercice de leurs compétences.

De même, la Région doit veiller à distinguer les contributions de groupes d'individus qui ne représentent qu'eux-mêmes, de celles des corps intermédiaires régis par des règles statutaires strictes où les élus procèdent de processus électifs internes et contraints par des règles de gouvernance et de prises de décision rigoureuses.

Sur le fond, il nous semble capital que la Région continue de cultiver une vision réaliste de l'économie, à savoir une économie productive, compétitive, qui s'inscrit dans la mondialisation, afin de satisfaire les aspirations sociales et territoriales de la population.

Je vous remercie de votre attention.

	Intervention de Bernard GAILLARD Personnalité qualifiée
--	---

La démarche globale Breizh COP initiée par le Conseil régionale est une démarche ambitieuse. Elle répond aux urgences soulignées par le Président du Conseil régional, l'urgence du réchauffement climatique, mais plus globalement l'urgence du renforcement de la prise en compte de tous les facteurs environnementaux qui ont des effets sur le monde que nous vivrons demain.

Cette démarche ne peut que réconcilier les différents acteurs publics et privés, territoriaux quel que soit la taille du territoire, et tous les citoyens. La réussite de la démarche est dans la capacité de tous les acteurs à pouvoir se rencontrer et construire collectivement pour demain une structuration de nos politiques publiques. A cet enjeu s'ajoute celui de la transversalité.

Je voudrais insister sur un point : celui de la transversalité en matière de santé environnement. Le Conseil régional s'est engagé fortement avec les services de l'Etat sur le plan santé-environnement. Ce plan est ambitieux et pragmatique. De nombreuses actions sont engagées de manière partenariales et soutenues par la Région. La sensibilité des bretons aux liens santé-environnement est forte. A l'occasion de la Breizh COP et des futures réflexions sur le SRADDET, il y a lieu de renforcer le soutien à ces politiques publiques déjà engagées. Il s'agit également de faire en sorte que ces liens santé-environnement soient régulièrement ou systématiquement pointés dans l'ensemble des schémas et des politiques publiques. Cette réflexion Breizh COP permet de pointer les anticipations nécessaires pour prendre en compte les changements climatiques et de l'environnement plus globalement. L'histoire récente de notre pays nous rappelle les effets sanitaires et de décès de périodes de canicule. Les politiques publiques doivent, de manière transversale, toujours privilégier l'axe prévention et promotion de la santé que ce soit en urbanisme, habitat, mobilités, productions, qualité de l'air et des eaux, bio-diversité... Nous pouvons compter sur l'esprit de responsabilité collective évoquée dans le document du Conseil régional.



Intervention de Philippe LE ROUX Union des entreprises de proximité (U2P) de Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du Collège 1.

Monsieur le Président, Chers collègues,

Il n'est pas si fréquent que dans le débat public, il soit donné aux représentants de la société civile que nous sommes, l'opportunité d'une réflexion prospective dont les conclusions conduiront à positionner les dispositifs stratégiques nécessaires au meilleur avenir de nos concitoyens. Nous tenions d'emblée à le souligner et à nous en féliciter.

Notre propos ne se veut pas critique, loin de là, mais volontaire et soucieux de contribuer à l'élaboration d'un document que nous jugeons opportun en ce moment un peu particulier de notre présent ou tout semble parfois aller trop vite, dans tous les sens et sans pouvoir bien comprendre. Construisons notre Breizh COP, construisons ensemble un « nouveau monde à vivre ».

C'est la raison pour laquelle cette démarche commune, devra être largement débattue et validée par toutes les forces vives de notre région, afin de satisfaire ce besoin indispensable de clarification, si souvent exprimé par ceux qui entreprennent ou évoluent dans un monde économique, social et environnemental d'une extrême complexité. Dès lors, quoi de plus logique et de plus naturel, pour une assemblée comme le CESER, dont on remet parfois l'utilité en cause, de se saisir à bras le corps d'une telle proposition.

Mais, au delà de ce besoin de clarification et de mise en cohérence de l'action et de l'initiative publique, l'adhésion de tous les citoyens est indispensable si l'on souhaite éviter des remises en cause au fil du temps, du temps politique en particulier.

Ceci exprimé, nous souhaiterions formuler principalement 4 observations :

- Tout d'abord, la Bretagne met ce SRADDET sur le chantier, comme les autres régions. La cohérence sera une nécessité car nous pourrions imaginer une sorte de « mise en concurrence » déguisée sous couvert « d'attractivité » entre plusieurs régions ? en quelque sorte un dumping des SRADDET.
- Ce SRADDET s'inscrit également dans un champ économique, social et environnemental à dimension européenne. Il faudra en tenir compte. Nos ambitions ne devront pas entraver notre compétitivité et ainsi nous disqualifier pour le plus grand bonheur de nos concurrents.
- Le document page 5 souligne « que la portée prescriptive du SRADDET ne recule pas devant une démarche exclusive d'engagements volontaires ». Bien entendu, il n'est pas envisageable de « travailler » à la carte mais l'opposabilité du SRADDET a pour corollaire un volet de contentieux juridique. Nous ne pouvons pas en faire abstraction.
- Une attention particulière devra être également portée sur deux dangers : celui d'une réflexion générale qui pourrait être peu productive et celui de propositions trop précises qui en ferait nécessairement un document trop contraignant.

En conclusion, nous ne doutons pas de la portée ambitieuse de la démarche Breizh COP. Cette ambition devra être celle de la Bretagne, celle d'un monde à vivre, celle d'un monde qui donnera aux bretons un profond désir d'entreprendre, de revenir vivre au pays et de transmettre à nos enfants cet idéal profond de construire ensemble, idéal hérité de nos aïeux. Je vous remercie de votre attention.



Intervention de David RIOU Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT partage l'avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Breizh COP, un monde à vivre » et note avec intérêt les objectifs affichés par le Conseil Régional en matière de solidarité, d'équité, de démocratie, de mise en œuvre des transitions écologique et énergétique.

Ce document constitue une 1^{ère} étape. Il fixe des grandes orientations qui restent aujourd'hui assez générales. Ces dernières devront être précisées afin de proposer de vrais choix en matière d'aménagement et de développement de la Bretagne, ce qui facilitera la concertation et le débat.

De façon plus générale, comme déjà évoqué par la CFDT, la concertation la plus large possible est nécessaire afin d'arriver à un projet de territoire en amont pour éviter les conflits et les blocages dans la mise en œuvre des documents qui devront être compatibles avec le SRADDET. La CFDT insiste sur rôle primordial de la CTAP, (conférence territoriale de l'action publique, instance qui réunit les élus locaux et départementaux et à laquelle le CESER est invitée) ainsi que l'a préconisé le CESER dans son étude sur la réforme territoriale. La reconfiguration des territoires rend d'autant plus important ce dialogue au sein de la CTAP. Il est donc essentiel que toutes les collectivités participent aux débats prévus dans les cinq grands espaces régionaux car le SRADDET doit les engager sur des mesures concrètes et prendre en compte les stratégies et visions locales.

Pour la CFDT, il faudra éviter un SRADDET a minima qui ne fixe aucune obligation pour les collectivités et qui ne les associe pas, un tel schéma irait à l'encontre d'un développement équilibré et cohérent du territoire. Cet objectif suppose une réelle concertation et une réelle association des acteurs qui doivent reposer sur des règles claires. Cette concertation doit non seulement associer les collectivités mais aussi la société civile et les organisations syndicales et patronales. Pour la CFDT, l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs et plus particulièrement des citoyens n'est pas à ce jour réalisé, cette appropriation devra donc s'amplifier dans les mois à venir.

Pour la CFDT, le SRADDET dans sa partie « opérationnelle », devra comporter un engagement en faveur des mesures de « transition juste ». Ce point est essentiel pour relever le défi de la transformation du travail dans tous les secteurs, en particulier en ce qui concerne les emplois et le revenu des personnes qui travaillent dans des branches d'activités à forte émission de carbone.

Il est primordial que les politiques économiques et industrielles s'inscrivent dans une cohérence globale pour de nouveaux modes de production, de consommation et de vie. La cohésion et la justice sociale comme les conditions de vie et de travail de qualité doivent être au cœur des choix stratégiques et des transitions nécessaires.

Nos concitoyens doivent y voir de nouvelles perspectives de prospérité et de bien-être.

A la CFDT, nous sommes convaincus que l'adaptation au changement climatique est porteuse de progrès et de mieux-être. Consommer moins et mieux l'énergie est possible pour une qualité de vie identique voire améliorée. L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que les services énergétiques constituent le point de départ de la mutation que nous amorçons. Si une rupture avec les modèles économiques existants est nécessaire, elle doit être anticipée et portée par tous. La CFDT souhaite que l'ensemble de ces points soient abordés lors du grand événement citoyen Breizh COP programmé pour le printemps 2019.



Intervention de Sylvie MAGNANON Bretagne Vivante - SEPNEB

J'interviens au nom de Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne et Cohérence.

C'est Loïg Chesnais-Girard qui le dit lui-même, dans la première page de son point d'étape de la Breizh COP : **« le changement climatique constitue l'un des enjeux, sinon l'enjeu majeur, requérant des transformations profondes de nos modes de penser et de faire »**. Comme lui, nous le croyons fermement, et c'est pourquoi nous voulons lui assurer notre soutien et notre engagement à suivre cette voie, si tant est que cette voie soit celle dans laquelle la Région décide réellement de s'engager, progressivement mais concrètement, dans la durée et la transversalité, avec sérieux et méthode.

Permettez-nous, à ce stade, d'en douter un peu.

En accord avec l'avis du CESER, nous avons le sentiment que, si le discours politique est parfaitement posé, affirmé avec force, c'est loin d'être le cas concernant les conditions de la mise en action de ce discours : l'idée d'une « transformation profonde » que le Président appelle de ses vœux, disparaît progressivement à la lecture du document d'étape « Cop Breizh, un monde à vivre » qui continue, de manière dramatiquement classique, à exclure la biodiversité du champ de l'économie et du social, et à opposer économie et environnement, environnement et social, production et conservation, action individuelle et collective, etc.

L'urgence climatique est là. L'enjeu de cette Cop - et du SDRADDET bien entendu - est de réunir (enfin !) les conditions de la transversalité et de la mixité, d'innover dans nos manières de penser, dans nos actions. La voie est loin d'être toute tracée, c'est certain, mais de nombreux projets déjà imaginés, permettraient de s'engager dans cette expérimentation, dans les territoires, dans les entreprises, dans les associations, dans les collectivités territoriales. Il est important d'y travailler et d'inventer la méthode qui permettra collectivement de prouver concrètement que la Bretagne est capable d'incarner ce nouveau paradigme.

Parce que nos associations sont, pour reprendre là encore les mots du Président du Conseil régional, le symbole même « du volontarisme, de la responsabilité et de l'engagement », parce que « l'optimisme de l'action » nous est viscéralement chevillé au corps, nous nous sentons encouragés par la force des propos du Président et renouvelons notre souhait d'être informés sur le budget alloué à la mise en œuvre de la démarche COP/SRADDET et d'être associés à l'élaboration d'un diagnostic partagé, préalable indispensable à une définition partagée des objectifs (y compris chiffrés) et à la mise en œuvre des actions qui progressivement permettront de changer de cap.

Nous soutenons le projet d'avis du CESER qui va dans notre sens.



Intervention de Cécile PLANCHAIS Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1 pour la FRSEA.

Dans son document d'orientation soumis à la consultation, le Conseil régional élabore son projet « Breizh Cop, un monde à vivre » autour de 3 orientations. Celles-ci sont succinctement définies, laissant une libre interprétation aux lecteurs. La synthèse des défis à relever est tellement généralisée qu'un œil extérieur pourrait croire que rien n'est fait aujourd'hui. Par exemple, dire de la qualité de l'eau qu'elle se dégrade n'est pas vrai. Au contraire, l'agriculture s'est mobilisée depuis des décennies et obtient des résultats significatifs. Aussi, il nous paraît important clarifier la vision des acteurs économiques pour ce projet.

En effet, si l'ambition est partagée de co-construire une Bretagne durablement ouverte sur le monde, pour les acteurs économiques, cela signifie avant tout de permettre aux secteurs économiques d'être des moteurs. Les différentes agricultures satisfont les différents marchés ; chacune a sa place et son rôle, car elles sont toutes génératrices de solutions environnementales quand on leur en donne les moyens. J'en profite aussi pour préciser que depuis plusieurs années, l'agriculture est agressée de toute part avec des crises économiques, des aléas climatiques, des pressions sociétales, etc. Alors, ce n'est pas de résilience – capacité à résister aux chocs – dont elle a besoin. Soyons plus ambitieux, en permettant aux agriculteurs d'améliorer leur développement et subir moins de perturbations.

Nous demandons donc que le travail de la Breizh Cop se poursuive sans volonté d'ajouter des contraintes aux agriculteurs qui en subissent déjà bien trop, mais au contraire avec une ambition économique et de développement forte. La validation de la démarche dépendra de cette orientation donnée au projet de territoire pour la Bretagne, qui pour l'instant semble bien trop timide.

Nous demandons par ailleurs que le SRADDET ne se résume pas à une juxtaposition des schémas préexistants. Ces schémas doivent être simplifiés et revus au regard d'une évaluation économique de leurs contenus et effets, pour ensuite intégrer le SRADDET. Ils doivent tendre collectivement vers le même objectif économique.

Je vous remercie de votre attention.